

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025/086

Objet : SPL Campà in L'Isula Balagna – Transfert universel de patrimoine à la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. Attilius CECCALDI désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
46	25	34	
Pour	Contre	Abstentions	
34	-	-	

Présents : BANDINI Christian – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MAESTRACCI-DUGAL Marie-Françoise – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Pierre – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MATTEI Joseph – CANANZI Ange a donné procuration à ORSINI Joseph – CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – SAULI Charles a donné procuration à SAULI Joseph – CUBADDA Charles a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – GENUINI Benjamin a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine a donné procuration à CECCALDI Attilius – MARÇON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration POLI Pierre – PINAUD Jean-Michel a donné procuration à ROMANI Sylvie.

Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSONI Stéphane.

Convocation envoyée le : 25/06/2025 Et affichée le : 25/06/2025	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 09/07/2025
---	--

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et L.1521-1 et suivants,

VU l'article 1844-5 du Code civil,

VU la délibération du 30 décembre 2024 approuvant le projet d'absorption de la SPL Campà in L'Isula Balagna par transmission universelle de patrimoine,

CONSIDERANT que la SPL a été radiée du Registre National des Entreprises le 12 avril 2025, à l'issue des formalités légales de dissolution sans liquidation,

VU le bilan comptable de la SPL Campà in L'Isula Balagna arrêté au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que le Crédit Mutuel La Balagne a procédé, en date du 6 juin 2025, au versement du solde du compte bancaire de la SPL, d'un montant de 45 576,22 €, sur le compte de la CCIRB tenu par le Trésor public,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'intégration au patrimoine de la CCIRB des immobilisations issues de la SPL Campà in L'Isula Balagna, composées de logiciels, de matériels et de mobiliers, pour une valeur nette comptable de 18 676,83 € tel que détaillé en annexe,
- **PREND ACTE** du transfert du solde de trésorerie de 45 576,22 € vers le compte de la CCIRB effectué par le Crédit Mutuel La Balagne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 1^{er} juillet 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

